

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 27 mars 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

77-03-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

78-03-17

HONORAIRES - RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

Compte tenu de son lien avec la firme Bang architecture, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant que le Conseil juge opportun de procéder à des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau étant donné le vieillissement de cette infrastructure;

Considérant que suite à un appel d'offres pour l'élaboration de plans et devis pour ledit projet, un mandat a été octroyé à la firme Consortium Goulet LeBel + Day au montant de quarante-huit mille deux cent trente-deux dollars et un cent (48 232,01 \$), taxes incluses;

Considérant que suite à différentes rencontres tenues avec les architectes et les ingénieurs, des modifications ont été apportées au mandat initial de ces derniers;

Considérant que la firme d'architectes a déposé une demande d'ajustement d'honoraires, tant en architecture qu'en ingénierie, pour un montant de trente-et-un mille cinq cent quarante dollars (31 540 \$), taxes en sus;

Considérant que certains travaux effectués sont jugés acceptables;

Considérant l'avancement du projet;

Considérant les délais à respecter pour la suite du projet;

À ce moment de la séance, le maire demande le vote concernant ce point :

Jacques Rivière, conseiller, siège no. 1 :	En accord
François Bujold, conseiller, siège no. 2 :	En accord
Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 :	En désaccord
Jean-Pierre Querry, conseiller, siège no. 4 :	En accord
René Leblanc, conseiller, siège no. 5 :	S'abstient
Geneviève Braconnier, conseillère, siège no. 6 :	En accord

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et résolu à la majorité :

D'autoriser le versement d'honoraires supplémentaires au consortium Goulet LeBel + Day d'un montant de trente-et-un mille cinq cent quarante dollars (31 540 \$), taxes en sus, et ce, pour des modifications qui ont été apportées au mandat initial de conception de plans et devis, et ce, tant en architecture qu'en ingénierie. Ceci constitue un règlement final.

ADOPTÉE

79-03-17

SERVITUDE DE PASSAGE - SENTIERS ROTARY - RÉSERVE NATURELLE PETITE-CASCAPÉDIA

Considérant que la cantine « le Panier à frites », située sur le terrain du Camping Bayou, qui est propriété de M. Michel Courte et est situé au 104, boulevard Perron Est, sera relocalisée dans les prochaines semaines;

Considérant que la Ville possède une servitude sur ledit terrain de camping (voir plan joint), visant des conduites désaffectées, qui n'a plus lieu d'être et qu'elle souhaite faire annuler et radier;

Considérant que le propriétaire du camping, M. Michel Courte, est favorable à ce que la Ville définisse un nouvel emplacement pour un passage, d'une largeur approximative de 20 pieds, vers les sentiers Rotary, y permettant ainsi un accès piétonnier ainsi que pour un véhicule pour l'entretien;

Considérant que la Ville souhaite par la suite se prévaloir d'une autre servitude réelle et perpétuelle, pour ledit passage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'entreprendre des démarches afin de procéder à l'annulation et la radiation de la servitude actuelle située sur le terrain du 104, boulevard Perron Est et visant des conduites désaffectées;

De définir l'emplacement d'un nouveau passage vers le début des sentiers Rotary;

D'autoriser la firme Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres à émettre un plan de localisation pour ce nouveau passage;

D'entreprendre par la suite des procédures légales afin d'établir une nouvelle servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville pour l'usage public dudit passage ainsi que d'en permettre l'accès à un véhicule d'entretien.

Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 55.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière